

Suffit-il de dire « Moi, je » pour être une personne ?

QU'EN DIT-ON ?

“

La seule personne que je puisse vraiment
connaître, c'est moi.”

“

Je pense donc je suis.”



L'ÉDITO

Dans le sanctuaire de sa conscience, chacun peut faire l'expérience de lui-même comme d'un être unique au monde auquel nul autre que soi n'a véritablement accès. Or, il serait tentant à cet égard de faire de cette expérience de soi le tout de la personne. Mais la notion de personne se réduit-elle à l'expérience de soi dans la conscience ?

LE COMITÉ
DE RÉDACTION

Etre une personne, est-ce seulement avoir le sentiment de soi-même ?

LES PRINCIPES DE L'INDIVIDUALITÉ

Devant les rayonnages des hypermarchés où s'étalent des objets reproduits infiniment à l'identique, nous pouvons parfois avoir le sentiment d'une menace sur notre unicité. Une voix s'élève en nous pour dire : « Je n'appartiens pas à ce monde des objets et du clonage à l'identique. Je suis une personne absolument unique, ni reproductible ni interchangeable ». Quel est le fondement de ce sentiment d'irremplaçabilité ?

En premier lieu, il faut admettre que notre unicité tient à la matière dont nous sommes faits. Aussi identiques qu'ils puissent apparaître, deux brins d'herbe diffèrent par la portion de matière dont ils sont constitués. Les anciens l'avaient très tôt exprimé dans leur langage : la matière est principe premier de toute individualité. « Un arbre », « un chien », « un homme » sont des individus parce qu'ils existent chacun matériellement, qu'ils occupent un certain espace. Par contre, « le courage », « le goût du chocolat », « la créativité »... n'ont pas de réalité matérielle : on ne peut les goûter, les voir ou les serrer dans ses bras. La matérialité est la marque de l'individualité parce qu'elle ne peut être partagée avec d'autres, et qu'elle trace les limites claires d'une identité irréductible. Certes, on pourrait objecter : et la possibilité d'une transmission d'identité matérielle par greffe ? Mais ces transferts se limitent toujours à une portion de matière – une main, un cœur – qui est comme absorbée par le receveur. Il s'agit là d'une transmission entre individus déjà constitués et non du partage de la même individualité. Mais ce qui est spécial dans une personne ne vient-il pas, non de sa matière, mais plutôt de son esprit ? Pourquoi peut-on affirmer qu'il y a toujours une plus grande différence entre deux personnes qu'entre deux brins d'herbe ou deux lapins ?

Le principe de mon unicité réside principalement dans mon esprit. Plus précisément, à la suite de Descartes, on reconnaît que ce sentiment « d'être soi et pas un

autre » devient une certitude dans l'expérience de la conscience de soi. Certains vont jusqu'à affirmer avec Locke qu'une personne se définit par la conscience de soi. N'est-il pas vrai que dans ma conscience se déploie ma vie intime, mon univers intérieur auquel nul autre que moi n'a accès ? Ne parle-t-on pas de « cas de conscience » pour évoquer une question dont je suis seul à pouvoir mesurer les enjeux ? La conscience de soi est au principe d'une incommunicabilité supérieure : elle est une expérience absolument unique que je ne peux partager avec personne.

La conscience de soi est au principe d'une incommunicabilité supérieure : elle est une expérience absolument unique que je ne peux partager avec personne.

Par elle, tous les événements qui font ma vie – ma respiration, mes émotions, mes pensées, mes décisions... – me sont attachés d'une manière qui m'est absolument propre. Et c'est bien la relation entre un sujet et ses pensées qui définit l'unicité de la conscience de soi. Supposons qu'une pensée absolument identique survienne dans l'esprit de deux hommes faisant leur jogging un matin : « Demain, j'arrête de fumer ». Bien qu'elle soit formulée dans les mêmes mots, il ne s'agit pas pour autant d'une pensée commune. Car toute pensée consciente réfère à un sujet singulier, et donc, dans ce cas, à deux locuteurs distincts. Bien qu'ils prononcent en pensée

les mêmes mots « demain, j'arrête de fumer », ils ne disent pas pour autant la même chose. Cette pensée signifie peut-être pour l'un un vœu pieux, pour l'autre une ferme résolution. Les pensées conscientes n'ont de valeur individualisante que parce qu'elles émanent d'un sujet singulier.

LA DILUTION DU CONCEPT DE PERSONNE DANS L'INDIVIDUALITÉ

Une personne est donc un être individualisé par ses pensées conscientes. Pourtant, réduire la personne à la conscience de soi n'est pas sans poser d'importantes difficultés quant à la compréhension du concept de personne. En effet, lorsque le concept de personne se réduit à l'expérience de soi, je suis rendu incapable de dire clairement qui est ou n'est pas une personne (problèmes de frontières externes), et je ne

sais plus non plus quelle personne je suis (problèmes de frontières internes).

Sur le plan des frontières externes, les difficultés liées à cette définition du concept de personne par la conscience de soi sont insurmontables. Si la personne se réduit à une expérience de conscience de soi, la seule certitude que chacun puisse avoir en ce domaine est celle de sa propre existence. Mais si l'expérience à l'origine du concept même de personne est absolument close sur elle-même, on ne peut rien affirmer d'universel et de définitif sur le fait que d'autres individus que soi puissent ou non être des personnes. Rien ne me dit que cette expérience ne puisse pas concerner d'autres individus que les humains. Qui peut m'assurer que les grands singes ou les dauphins ne développent pas une conscience de soi comme celle des hommes et que, à ce titre, ils ne mériteraient pas aussi le nom de personne ? On ne peut contredire objectivement une telle affirmation puisqu'elle repose sur une expérience de soi par définition incommunicable. Comment refuser *a priori* la personnalité aux végétaux ou aux machines ? A l'inverse, dans cette vision de la personne, on peut aussi légitimement douter que des individus humains soient des personnes. Des êtres humains privés de la conscience d'eux-mêmes – les fœtus, les bébés, les individus en état végétatif, les malades mentaux – ne perdent-ils pas, par définition, le statut de personne, puisqu'ils n'ont pas ou plus la capacité d'être conscients ou de communiquer sur leur état de conscience ? Cette question des frontières externes du concept moderne de personne pose des difficultés inextricables aux juristes. D'un côté, on s'interroge pour savoir si des individus non humains ne pourraient pas être sujets de droits (c'est la fameuse question du droit des animaux), d'un autre côté on se demande où commencent et où finissent les droits des individus humains, sans pouvoir trancher sur des arguments objectifs puisque tout est suspendu à une expérience de soi incommunicable. Quels sont les droits des embryons (*in utero* ou *in vitro*), des nouveau-nés, des individus plongés dans un coma profond, des malades mentaux... ?

Lorsqu'homme est réduit à la seule expérience de soi, on constate la décomposition totale du concept même de personne.

Sur le plan des frontières internes, la personnalité n'est pas plus assurée. Qui est ce « moi » qui est conscient de lui-même ? Supposons qu'à la suite d'un grave accident, je perde totalement la mémoire de toute ma vie antérieure et que je me réveille en ayant un caractère, des idées, des manières de parler et d'agir radicalement nouveaux. Devrons-nous dire que ce nouveau « je » est une nouvelle personne ou bien qu'il a simplement changé de personnalité ? Si la personne se définit par ses pensées conscientes, il n'est pas absurde que l'on puisse devenir plusieurs personnes dans une même vie corporelle. C'est le cas par exemple de Paul Wolscht, un père de famille canadien de 7 enfants, qui a défrayé la chronique en 2015. Après 23 ans de mariage, cet homme décide de tout plaquer pour devenir, après plusieurs opérations, celle que sa conscience lui disait qu'il était depuis longtemps. Après avoir changé de sexe, ce quadragénaire est aussi retombé en enfance en s'appropriant l'identité d'une petite fille. Cette histoire peut faire sourire ou pleurer, mais si la personnalité est seulement une expérience de conscience, que peut-on trouver à redire à cela ?

A la suite de Locke, nombreux sont les philosophes qui ont sérieusement exploré toutes les implications du réductionnisme qui consiste à identifier personne et conscience de soi. Ils ont imaginé des situations limites comme celle d'un homme qui serait alternativement deux personnes, par exemple l'une le jour, l'autre la nuit ; celle d'un homme qui serait simultanément deux personnes, l'une procédant de son hémisphère cérébral droit, l'autre de son hémisphère gauche, les deux hémisphères ayant été déconnectés ; celle d'une personne qui serait « transplantée » dans un autre individu, privée de sa personne originale... Lorsqu'il est réduit à la seule expérience de soi, on constate la décomposition totale du concept même de personne. La question reste entière : comment redonner un contenu solide à la notion de personne qui permette de fonder objectivement la dignité de chaque individu ? ●

A RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

LA NOTION DE PERSONNE SE RÉDUIT-ELLE À L'EXPÉRIENCE DE SOI DANS LA CONSCIENCE ?

Dans un monde d'objets standardisés, dans un monde où le vivant animal est cloné, l'homme moderne cherche à éprouver sa singularité à tout prix. Or, plus on assimile la personne à l'expérience de la conscience de soi, plus le concept de personne est menacé de voler en éclat. Réduite à la conscience de soi, la notion de personne n'est plus capable de signifier clairement ce qu'est et qui est un individu humain. Certes, l'expérience de l'individu dit quelque chose de la personne, son caractère absolument unique et irréductible, mais on ne peut pour autant réduire la personne à sa conscience.

La citation

« La personne ne peut jamais être pensée uniquement comme une individualité absolue, bâtie par soi-même et sur soi-même, comme si ses caractéristiques propres ne dépendaient pas d'autre chose que d'elle-même. »

« COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE », N°125



Pour aller plus loin

John LOCKE,
Essai sur l'entendement humain, Vrin, 2001.

Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, 2005, n°125.

Stéphane CHAUVIER,
Qu'est-ce qu'une personne ?, Vrin, 2003.